

Publié sur le site internet de la commune le

Le Maire

Frédéric VALLOS



Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 001-210103479-20260303-2026017-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026-017

Séance du 03 MARS 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 18
Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 24/02/2026
Convocation affichée et diffusée le : 24/02/2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. GAY Richard, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. MEISSIMILLY Franck, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément M. ROCHE Gilles et Mme SOUZY Eva.

ABSENT :

POUVOIR :

Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Mme MARTIN GAJAC Corinne

Monsieur Sylvain PERRAUD a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Indemnités - Etat Annuel

L'article 93 de la loi Engagement et Proximité dans son article 93 impose une nouvelle obligation pour les communes :

« Art. L. 2123-24-1-1.-Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. » ;

	Montant des indemnités brutes perçues pour 2025		
	Mairie - BRUT	Autres (CCDSV) BRUT	BRUT
Frédéric VALLOS	25 452,36	9 865,20	35 317,56
Alexandra BOURDELEAU	244,99	Néant	244,99
Jean DA COSTA	2 939,88	Néant	2 939,88
Pascale GAUTIER WILL	2 939,88	Néant	2 939,88
Richard GAY	6 609,72	Néant	6 609,72
Sindy GONZALEZ	6 609,72	Néant	6 609,72
Gilles GROSSAT	6 609,72	Néant	6 609,72
Christophe HENRY	6 609,72	Néant	6 609,72
Corinne MARTIN GAJAC	6 609,72	Néant	6 609,72
Sylvain PERRAUD	2 939,88	Néant	2 939,88
Clément PETIT	2 939,88	Néant	2 939,88
Eva SOUZY	2 939,88	Néant	2 939,88

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

S²LOW

ID : 001-210103479-20260303-2026017-DE

- Prend acte de la communication du montant des indemnités perçues en 2025 par les élus de la commune.

- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

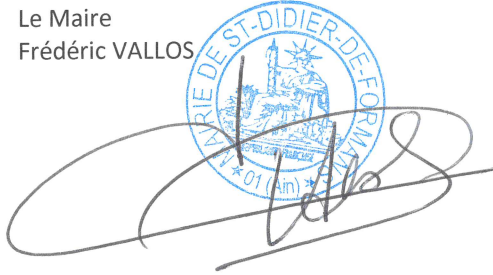
Ainsi fait et délibéré

le 03 mars 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

Frédéric VALLOS

The image shows a blue circular official stamp of the 'Commune de Saint-Didier-des-Francis'. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DES-FRANCIS' around the top, '01 (Ain)' at the bottom, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center. A large, stylized black ink signature is written over the stamp.

Le secrétaire de séance

Sylvain PERRAUD

A large, stylized black ink signature is written over the text 'Le secrétaire de séance Sylvain PERRAUD'.